

SOMMAIRE

pages

Actualités Le mot du Maire	1
Informations municipales	2/3/4/5
Education	5
Vie Associative	6/7/8/9/10
Social	11
Divers Culture	11
Vie pratique Carnet	12

| LE MOT DU MAIRE |

Le 30 mars dernier, le conseil municipal a adopté le compte administratif 2020 ainsi que le budget 2021. Comme je vous l'écrivais dans le précédent bulletin municipal, nous n'avons pas modifié les taux d'imposition en vigueur depuis 2012. Lorsque vous recevrez votre taxe foncière à la fin de l'été, le changement qui apparaîtra sur votre avis d'imposition sera la conséquence des décisions du gouvernement. En effet, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais transférée aux communes pour pallier à la suppression de la taxe d'habitation. Si vous comparez votre avis de 2021 avec celui de l'année dernière et que vous additionnez les taux communaux et départementaux de 2020, à savoir 8,84% et 13,97%, le total est bien de 22,81%.

Le compte administratif 2020 s'est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 395 225,50 € et un déficit d'investissement de 8 850,71 €.

Après présentation, le conseil municipal a arrêté et voté par 16 voix pour, une contre et deux abstentions le budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi : section de fonctionnement 1 917 934,62 € et section d'investissement 1 140 805,71 €.

Les principales dépenses inscrites en investissement pour 2021 sont : l'enfouissement des réseaux secs route de la Cendrière et Vie de l'Etraz, du matériel informatique pour l'école, le solde des travaux de rénovation de la salle polyvalente et des pistes forestières, l'aménagement de la route de Roulave et quelques petits matériels.

Depuis le vote du budget, nous avons dû prendre une décision concernant le tracteur communal âgé de plus de 24 ans ; en effet, celui-ci était en panne, ce qui nécessitait une réparation dont le devis s'élevait à 7000 €. Nous avons donc décidé de son remplacement en faisant le choix d'un financement en leasing d'une durée de 5 ans avec à terme 2 possibilités, soit le rachat avec un prix défini à la livraison, soit un nouveau tracteur en leasing. Les élus en place en 2026 pourront s'ils le souhaitent revoir l'option choisie lors de la réception de ce matériel. L'avantage de ce choix est qu'il nous permet d'éviter une procédure d'appel d'offres qui retarderait le délai de livraison de ce tracteur.

La réception des travaux de rénovation de la salle polyvalente a été faite jeudi 20 mai. Après la levée des réserves et un bon nettoyage, elle pourra de nouveau être mise à disposition des associations et des particuliers, en principe début juillet et sans restriction si les conditions sanitaires sont définitivement levées. D'ici-là, le couvre-feu limite son utilisation. Dans le prochain bulletin nous reviendrons sur le bilan financier de l'opération avec une bonne nouvelle, puisque le Conseil Régional vient, dans le cadre du plan de relance, de nous attribuer une aide de 100 000 €. Je remercie particulièrement Mme Stéphanie PERNOD-BEAUDON vice-présidente de cette assemblée qui a défendu ce dossier auprès de cette instance.

Les inscriptions scolaires pour la prochaine rentrée ont eu lieu fin mars. A ce jour, 35 nouveaux enfants seront scolarisés ; compte tenu du départ de 25 élèves pour le collège, le seuil des effectifs pour l'ouverture d'une dixième classe est dépassé. Lors de sa séance du 6 avril, le conseil municipal a délibéré pour appuyer cette demande. Suite à l'envoi de cette délibération, j'ai eu un entretien téléphonique avec le responsable de circonscription académique dont notre école dépend, il m'a confirmé que la décision serait prise lors de la réunion prévue fin juin. Il m'a cependant assuré que notre demande avait une bonne chance d'aboutir, nous avons donc commandé le mobilier nécessaire pour cette ouverture. Nous restons vigilants et demandons aux parents qui auraient omis d'inscrire leur(s) enfant(s) de contacter la mairie rapidement.

Depuis plusieurs semaines, un de nos employés du service voirie est en arrêt maladie, nous lui souhaitons un prompt

| ACTUALITÉS |

- **Elections départementales et régionales :**
les 20 et 27 juin 2021 à la maison communale (étage et salle voutée).
- **Rentrée des classes :**
jeudi 2 septembre 2021
- **Vaccination COVID-19 :**
ouverture à tous les majeurs sans conditions dès le 31 mai. Prise de rendez-vous au 04 85 29 21 09
- **Secrétariat Mairie :**
fermeture du lundi 9 août inclus au lundi 16 août à 8h30

rétablissement. Pour pallier à cette absence, dont nous ne connaissons pas la durée, nous ferons appel, ponctuellement, à des entreprises notamment pour l'entretien des espaces verts le long de la Grand Route et des routes de la Louvatière et de la Cendière.

Espérons que la pandémie qui perturbe notre vie quotidienne depuis plus d'une année prenne fin prochainement. Le Pays de Gex dispose maintenant d'un deuxième centre de vaccination qui a ouvert salle Gaston Laverrière à Prévessin-Moëns. J'encourage vivement chacune et chacun d'entre vous à se faire vacciner, ce sera la clé pour que nous retrouvions une vie normale.

Les élections Départementales et Régionales auront lieu **les 20 et 27 juin** prochains, j'invite les électrices et électeurs Gonvillois à se rendre nombreux dans les bureaux de vote. Nous avons la chance de pouvoir accomplir notre devoir électoral, sachons en profiter, bien des habitants de certains pays n'ont pas cette possibilité de s'exprimer.

A l'instant où nous terminons le bouclage de ce bulletin, nous apprenons le décès de notre ami Michel BENOIT-GONIN survenu au Canada où il résidait avec sa famille. Michel s'est beaucoup impliqué dans la vie de notre village, tout d'abord au sein de la Jeunesse et de la Fanfare, puis au corps des sapeurs-pompiers dont il assumait la charge de chef de corps de nombreuses années. Il fut également conseiller municipal de septembre 1986 à septembre 1990 avant d'être engagé comme agent d'entretien du service de la voirie. A sa famille au Canada et à Saint-Jean-de-Gonville nous adressons nos sincères condoléances et à toi Michel un grand merci pour ton implication.

Bel été à tous,

Michel Brulhart

| INFORMATIONS MUNICIPALES |

Délibérations

Délibération n°06/2021 : Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise GONTARD FORAZ relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – Lot n°11 « Electricité »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juin 2020 attribuant le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°11 « Electricité » à l'entreprise GONTARD FORAZ pour un montant de 34 534,45 € H.T. soit 41 441,34 € T.T.C.

Le marché prévoyait notamment la modification du Tableau Général de Basse Tension (TGBT) pour un montant de 2 705,50 €. Or, l'état du TGBT existant a finalement nécessité sa reprise complète pour mise aux normes de sécurité. L'ensemble des modifications entraîne une augmentation de 3 607,38 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 38 141,83 € H.T.

Délibération n°07/2021 : Dépôt du permis de construire relatif aux travaux d'extension de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la boulangerie appartenant à la commune et gérée par Monsieur Sébastien HUMBERT.

Cette extension permettra d'agrandir la partie « laboratoire », de déplacer le four dans cette nouvelle partie, et ainsi de libérer de la place pour un salon de thé attenante au magasin. Afin de débiter les travaux cette année, il convient de déposer le permis de construire correspondant.

Délibération n°10/2021 : Demande d'admission en non-valeur

VU la demande d'admission en non-valeur n°4477550211 d'un montant global de 3 762,20 € déposée par Monsieur André RIETZMANN, Trésorier principal,

CONSIDERANT que l'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ont été mises en œuvre et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Il est proposé de valider la demande d'admission en non-valeur des titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Délibération n°11/2021 : Approbation du compte administratif de l'année 2020 – Boulangerie

Madame Angélique VAN HOECKE explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur pour la boulangerie comme suit :

	Fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
Résultat reporté	-	3 757,15 €
Opérations de l'exercice	2,12 €	20 998,17 €
TOTAUX	2,12 €	74 755,32 €
Résultat de clôture	-	74 753,20 €

Investissement - Recettes et Dépenses : rien

Délibération n°12/2021 : Approbation du compte administratif de l'année 2020 – Commune

Madame Angélique VAN HOECKE explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur pour la commune comme suit :

	Fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
Résultat reporté	-	-
Opérations de l'exercice	1 505 692,89 €	1 864 918,39 €
Restes à réaliser	-	-
TOTAUX	1 505 692,89 €	1 864 918,39 €
Résultat de clôture	-	359 225,50 €

	Investissement	
	Recettes	Dépenses
Résultat reporté	345 472,70 €	-
Opérations de l'exercice	563 497,15 €	900 119,14 €
Restes à réaliser	466 151,86 €	-
TOTAUX	1 375 121,71 €	900 119,14 €
Résultat de clôture	8 850,71 €	-

Monsieur le Maire propose en outre de retenir les grilles tarifaires suivantes :

Grille tarifaire hebdomadaire

	Cantine 12h-13h35	Ticket urgence	Périscolaire matin 7h30-8h30.	Périscolaire soir 16h15-18h30
A	5,10 €	8,00 €	1,68 €	3,78 €
B	6,00 €	8,00 €	2,04 €	4,59 €
C	6,50 €	8,00 €	2,32 €	5,22 €
D	7,00 €	8,00 €	2,44 €	5,59 €
E	7,00 €	8,00 €	2,60 €	5,85 €
F	7,00 €	8,00 €	2,80 €	6,30 €

Grille tarifaire mercredis/vacances scolaires

	Matin 7h30-12h	Après-midi 13h-18h	Cantine 12h-13h	Journée 7h30-18h
A	7,40 €	8,30 €	5,10 €	16,50 €
B	9,90 €	11,00 €	6,00 €	22,00 €
C	10,80 €	12,00 €	6,50 €	24,00 €
D	11,70 €	13,00 €	7,00 €	26,00 €
E	12,20 €	13,50 €	7,00 €	27,00 €
F	12,60 €	14,00 €	7,00 €	28,00 €

Urbanisme

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- **MOPIN Martine**, Chemin Vignes de Choudans
Maison individuelle de 135 m²
Avis favorable
- **NABAFFA Didier**, 172 rue de Mornex
Cuisine d'été, carport couvert, clôtures et portail
Avis favorable
- **CIMINO Michaël et PIROTTE Blanche**, 197 rue de l'Eglise
Maison individuelle de 155.34 m²
Avis favorable

Elections

Scrutins des 20 et 27 juin : les bureaux de vote seront ouverts à la maison communale entre 8h00 et 18h00.

Afin d'avoir davantage de fluidité et de limiter le croisement de personnes dans le contexte sanitaire actuel, il vous sera demandé de respecter l'ordre suivant : vous vous rendrez en premier lieu dans la salle du haut où se tiendra le bureau de vote des élections départementales. Ensuite, vous irez dans la salle voutée pour élire vos conseillers régionaux. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité.

Les règles sanitaires en vigueur seront respectées, le port du masque obligatoire et nous vous conseillons de venir avec votre propre stylo pour émarger.

Cérémonie du 8 mai



Dépenses

VOIRIES / RÉSEAUX

- Solde maîtrise d'œuvre aménagement RD 984 **1 462.66 €**
- Curage de canalisations **1 008.00 €**

TRAVAUX / ENTRETIEN BATIMENTS

- Etanchéité toiture école **19 655.83 €**
- Rénovation salle polyvalente - maîtrise d'œuvre **7 219.83 €**
- Rénovation salle polyvalente - travaux **311 208.32 €**
- Entretien chaudière école **1 526.40 €**
- Contrôle annuel des installations gaz **2 022.24 €**

ACCUEIL DE LOISIRS / ECOLE

- Repas cantine 1^{er} trimestre 2021 **19 809.14 €**
- Tableaux numériques salles de classe **10 926.00 €**
- Plans d'évacuation **1 048.28 €**

CPINI

- Réfection siège camion de pompiers **1 140.00 €**

COTISATIONS/TAXES

- Allocation vétérances SDIS **6 009.60 €**
- Assurance du personnel 2021 **18 352.76 €**
- Cotisation SDIS 2021 **25 801.04 €**
- Cotisation service ADS 2021 **12 500.52 €**

DIVERS

- Maintenance logiciels mairie **2 323.51 €**
- Entretien camion services techniques **2 947.13 €**
- Frais d'avocat contentieux **1 260.00 €**
- InfoGonville 1^{er} trimestre 2021 **1 200.00 €**
- Location photocopieurs 2^{ème} trim. 2021 **3 757.50 €**
- Consommation eau école 2020 **3 382.95 €**
- Consommation eau bâtiments communaux juin-décembre 2020 **2 671.50 €**
- Gaz bâtiments communaux novembre-avril 2021 **11 068.03 €**
- Electricité bâtiments novembre-décembre 2020 **1 422.80 €**
- Produits d'entretien **3 012.97 €**
- Vidéoprojecteur salle du conseil **1 320.00 €**
- Ramettes papier **1 554.00 €**
- Chèques déjeuner 2021 **7 048.00 €**

Les élections départementales et régionales se tiendront les **20 et 27 juin 2021**. C'est l'occasion de vous parler un peu des origines de ces élections et de revenir sur leur déroulement et sur les prérogatives des assemblées qui vont être constituées.

Les élections départementales (anciennement cantonales) permettent d'élire au suffrage universel direct les conseillers départementaux pour 6 ans.

Cette élection trouve ses origines à la Révolution Française avec la loi du 22 décembre 1789 qui prescrit la création dans chaque département d'une assemblée (conseil de département) composée alors de 36 membres élus. Ces assemblées sont suspendues le 4 décembre 1793 et réapparaissent le 17 février 1800 sous le nom de conseils généraux dont les membres sont alors nommés par le gouvernement. L'élection au suffrage universel date du 3 juillet 1848.

De nos jours, nous votons pour un binôme femme-homme avec leurs remplaçants femme-homme. Pour être élu, il faut que le binôme obtienne plus de 50 % des voix au premier tour représentant au moins 25 % des inscrits.

Si aucune liste ne réunit ces conditions, il y a un deuxième tour avec tous ceux qui ont obtenu un nombre de voix au moins égal à 12,5 % des inscrits. Le binôme élu sera alors celui qui obtient le plus grand nombre de voix au deuxième tour, même si ce n'est pas une majorité absolue.

Il y a 2054 cantons en France et donc 4108 élus. Le département de l'Ain compte aujourd'hui 23 cantons et élit donc 46 conseillers.

Les élus siègent à l'assemblée départementale appelée assemblée délibérante et proposent de nouveaux projets en faveur des territoires et de leurs habitants. Parmi les compétences des conseils, on trouve :

- L'aide sociale : protection de l'enfance, l'insertion des personnes en difficulté avec le RSA, l'aide aux personnes fragiles, la prévention sanitaire
- La voirie avec la gestion des routes départementales
- L'éducation avec la gestion matérielle des collèges et le recrutement des personnels techniques, ouvriers et de service
- Le développement local avec l'aide aux associations et aux communes
- La culture avec la gestion des archives départementales et des musées par exemple
- Le tourisme
- Le conseil participe au financement des SDIS
- Le logement avec notamment la gestion du fonds de solidarité pour le logement

Voici l'ensemble des binômes qui se présentent dans notre canton aux élections des 20 et 27 juin (présentés dans l'ordre du tirage au sort effectué en Préfecture) :

• **Muriel BÉNIER - Michel BRULHART**

Conseillers Départementaux sortants

Union de la Droite et du Centre

Remplaçants : Annick GROSROYAT - Romain MERME

• **Valérie LOUBET - Gilles RAVACHE**

Union de la Gauche et des Ecologistes

Remplaçants : Vanessa BADANO - Ariel HAZIOT

• **Michelle BESSEAU - Laurent CHANUT**

Rassemblement National

Remplaçants : Barbara MAITRE - Fabrice DOUVRE

Les élections régionales permettent d'élire au suffrage universel direct des conseillers régionaux pour 6 ans. Il y a 17 conseils régionaux en France, 13 en métropole auxquels on doit ajouter la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et la Martinique. La Région Auvergne-Rhône-Alpes va élire 204 conseillers. Le premier découpage administratif régional remonte à 1956, en 1972 les premiers conseils régionaux apparaissent, tous les députés de la région y siègent ainsi que des représentants nommés par les conseils généraux et les municipalités les plus importantes. On parle alors d'Établissements Publics Régionaux. Ces EPR ont un petit budget et peu de prérogatives. Les lois de décentralisations de 1982 et 1983 transfèrent un certain nombre de compétences de l'Etat aux Régions (qui deviennent des collectivités territoriales) et créent les élections régionales, scrutin proportionnel de liste à un seul tour.

Le découpage actuel date de 2016. Depuis 1999, les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans au suffrage universel direct par un système proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire de 25 %. Ceci mérite quelques explications... Les électeurs votent pour des listes paritaires femmes-hommes. Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages au premier tour, elle obtient 25 % des sièges et les sièges restants sont répartis en fonction des résultats entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (y compris la liste qui est arrivée en tête). Un second tour peut avoir lieu si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages lors du premier tour. Se maintiennent alors uniquement les listes ayant réuni 10 % des votes, celles ayant eu entre 5 et 10 % peuvent fusionner avec celles autorisées à se maintenir. La prime majoritaire de 25 % est alors attribuée à la liste qui obtient le plus de voix, même si ce n'est pas la majorité absolue, le reste des sièges est distribué proportionnellement aux résultats entre toutes les listes. Le nombre de sièges obtenus par chaque liste est ensuite réparti entre les sections départementales en fonction des suffrages obtenus par les listes dans chaque département.

Le conseil régional est une assemblée délibérante qui exerce des compétences notamment au niveau des Lycées (gestion des services de restauration, des internats, subventions de fonctionnement, construction, ...), des transports « régionaux », de l'action économique (soutien aux entreprises et à l'innovation), de la gestion des fonds structurels européens, de l'environnement et de la transition énergétique, des équipements structurants, de l'aménagement du territoire, de la culture, du sport, etc ...

| ÉDUCATION |

Centre de loisirs

Pour finir l'année 2020/2021, nous abordons tous les jours sur le temps du périscolaire de midi et du soir, les thèmes « Un mercredi, un pays » et « La nature qui nous entoure ». Ceci permet aux enfants une ouverture sur le monde extérieur et en ce moment, ils en ont bien besoin.

Cet été, l'accueil de loisirs sera fermé **du 7 au 22 août**.

Les dossiers d'inscriptions pour l'année 2021/2022 sont à retirer en mairie ou à l'accueil de loisirs qui accueillera les enfants de 7h30 à 8h30, de 12h00 à 13h35 et de 16h15 à 18h30 en période scolaire. L'accueil se fera de 7h30 à 18h00 les mercredis et pendant les vacances.

Vous pouvez vous adresser à : accueildeleisirs@stjeandegonville.fr pour toutes informations supplémentaires.



Le Sou des Ecoles

Voici le dernier article de cette année mouvementée ou peut-être justement, pas assez !

Dernièrement nous avons organisé une vente de vin bio, provenant du domaine de la Devinière à Satigny, l'occasion de faire découvrir des saveurs locales. Notre objectif était également de toucher un public qui n'a pas accès aux informations des ventes du Sou. Pour y parvenir, nous avons déposé un flyer dans toutes les boîtes aux lettres de Saint-Jean-de-Gonville. Nous avons procédé de la même façon concernant la vente des plantons.

Il a fallu être créatifs cette année afin de continuer à récolter des fonds malgré toutes les restrictions que nous avons connues ! Ainsi, les ventes de gâteaux ont dû être toutes annulées et pourtant, petits et grands projets pour les enfants de l'école continuent à avoir besoin de trouver des financements.



En cette fin d'année scolaire, un projet cirque se dessine. En effet, une troupe professionnelle initiera nos petits à l'art du cirque. Le montage d'un grand chapiteau est prévu afin de présenter les spectacles.

Ce projet représente deux années de récoltes de fonds.

Au moment où nous rédigeons cet article, nous ne savons pas encore si ce projet pourra se concrétiser. Cette incertitude concerne également la kermesse de fin d'année.

En ce qui concerne la vente de plantons, nous avons dû nous adapter aux restrictions sanitaires. Pour remplacer la vente en plein air et le libre-service, un système de commandes et de livraisons à domicile a été mis en place.

Cet hiver, nous avons pu financer

quelques petites sorties en raquettes notamment ainsi que des projets pédagogiques à l'initiative de nos professeurs des écoles.

La réouverture fin mai de la salle des fêtes qui a fait peau neuve, est une bonne nouvelle et un beau souffle d'air pour les associations locales ! Nous avons hâte de pouvoir découvrir les transformations et de réinvestir ce lieu. Si vous souhaitez être informés de toutes nos actions, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse ci-dessous, nous nous ferons un plaisir de vous tenir au courant en temps voulu.

soudesecolesgonville@gmail.com

Vous pouvez aussi nous suivre et communiquer via notre page Facebook :

Sou des Ecoles St Jean de Gonville

En attendant, au nom de toute l'équipe du Sou, nous vous souhaitons une belle fin d'année et un bel été.

Aurélie MILLERET, Présidente du Sou

Gonville Central - Saison 4 du jardin partagé



Mme Coquelicot a échangé son bonnet et sa doudoune pour sa robe d'été. D'un coup il n'a pas arrêté de pleuvoir... La saison 4 a bel et bien démarré !

En saison 3, nous avons eu un apport en terre végétale et la spirale aromatique se porte en conséquence beaucoup mieux. Le cantonnier du village nous a aidé avec l'eau et nous a apporté des feuilles ramassées pour le feuillage/paillage, ce qui a permis de protéger et nourrir la terre pour l'hiver. Nous remercions également Jean-Pierre de nous avoir fourni de la sciure de bois permettant au compost d'être moins humide. Nadia nous a généreusement donné du fumier, avec lequel nous avons pu amender la terre, à deux reprises.

Cependant, nous avons dû faire face à deux difficultés majeures : la sécheresse et une invasion de campagnols terrestres (d'où les bouteilles en plastique sur les tuteurs qui, avec le bruit généré, sont censées les éloigner des plantations) !

Pour la saison 4 nous aimerions donc trouver un moyen de créer des zones ombragées pour protéger nos plantations en commençant par une haie variée le long de la clôture composée de glycines, vignes, forsythias et haricots. Nous pensons également à la création d'une palisse le long dudit grillage avec la récupération de branchages/planches de bois, afin d'obtenir un visuel naturel.

Dans l'idée, nous espérons, cette année encore, bénéficier d'apport de terre végétale, permettant de rehausser les buttes de culture, et de préserver l'humidité, en été. La terre servira également à rehausser la bordure le long du grillage côté trottoir afin de pouvoir rajouter des buissons et ainsi améliorer la protection contre le vent.

Même si le début de saison a été pluvieux, une autre façon de lutter contre la sécheresse sera l'installation de "Oyas" faits maison avec des pots en terre cuite. Une fois enterrés, ces pots microporeux vont diffuser lentement l'eau dans la terre.

Pour le casting de cette nouvelle saison, les campagnols n'ont malheureusement pas manqué à l'appel. Nous accueillerons à bras ouverts ceux qui souhaiteraient nous rejoindre. Vous pouvez nous contacter au gonvillecentral@gmail.com ou passer nous voir dans le jardin qui se situe au début du parking de la salle polyvalente (le dimanche matin nous sommes généralement là).

Nous espérons que la magie va opérer et que vous suivrez les développements avec nous !

L'équipe Gonville Central



Les inscriptions à l'école de golf de Saint-Jean-de-Gonville, ouvertes à tous les enfants nés entre 2004 et 2015, se dérouleront dès le **1^{er} juillet 2021**.

L'école propose des cours le mercredi après-midi de 14h00 à 15h30 ou de 15h30 à 17h00, le samedi matin de 10h30 à 12h00 et le samedi après-midi de 14h00 à 15h30 ou de 15h30 à 17h00. L'école de golf a le label développement de la fédération française de golf ce qui est un gage de qualité de l'enseignement dispensé par les deux pros Frédéric Mattéi et Eric Aeschbach. Les groupes sont composés de 10 élèves maximum, 20 séances d'une heure et demi sont données de fin août à fin juin, complétées par 5 séances de compétitions interclub.



L'accès au practice est autorisé en dehors des cours et les balles sont fournies. L'accès au parcours est autorisé en dehors des cours sous certaines conditions (dépendant du niveau des enfants) et à condition de s'être acquitté du droit de jeu.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Frédéric MATTEI mattei.fr@orange.fr

ou
Eric AESCHBACH e.aeschbach@bluewin.ch

Sapeurs-Pompiers

Ça y est, les beaux jours arrivent et les bonnes nouvelles aussi ! Comme vous avez pu l'entendre, les rassemblements seront de nouveaux possibles dès le mois de juillet. Si tout se passe bien d'ici là et que nous avons tous les accords, le 14 juillet, enfin le 13 juillet pour la commune, pourra se fêter comme on s'en souvient si bien ! Avec quelques règles sanitaires en plus évidemment...

Ce mois-ci, nous souhaitons vous parler un peu de notre mode de fonctionnement.

Tout d'abord, nous nous entraînons un vendredi soir par mois, ce qui représente 10 entraînements dans l'année. Concernant les sapeurs-pompiers en double appartenance (ce qui veut dire qu'ils sont au CPI de Saint-Jean mais également au CIS de Thoiry), ils doivent faire 4 manœuvres dans l'année pour être opérationnels. Ils doivent également faire toutes leurs manœuvres de Thoiry, c'est-à-dire une par mois le dimanche matin.

Concernant les pompiers qui sont seulement à Saint-Jean, ils doivent faire 8 manœuvres par an pour maintenir leurs acquis et apprendre les nouvelles procédures.

La caserne fonctionne en système « d'appel général », dès qu'il y a une intervention sur la commune, tous les bips sonnent et les sapeurs-pompiers disponibles doivent se rendre à la caserne. De là, en fonction de l'intervention, on détermine de quels pompiers nous avons besoin (en fonction des compétences et formations de chacun) et le nombre de pompiers nécessaires. Les pompiers choisis partent le plus vite possible, en général en moins de 5 minutes depuis la sonnerie des bips, et vont sur le lieu d'intervention avec le camion le plus adapté à la situation.

J'espère vous en avoir appris un peu plus sur le fonctionnement de notre caserne et bien sûr, si vous avez des questions ou que notre métier vous intéresse, nous sommes là pour vous répondre.

Profitez bien des beaux jours qui arrivent.

Maurane ROUGET,
secrétaire
de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Jeunesse

Nous pouvons enfin dire que nous sommes sur le chemin d'un retour à la « normale », même si nous devons encore rester prudents et conserver les gestes barrières. Nous souhaitons tout d'abord remercier tous les Gonvillois qui ont participé à notre vente à emporter le 17 avril dernier. Cette fois encore, et malgré des petits changements de dernière minute, cette vente a été un grand succès. Nous espérons que vous avez été satisfaits de ce repas et que vous vous êtes régalés. Encore un immense merci à vous tous, nous étions ravis de vous revoir quelques instants. À la suite des annonces gouvernementales, nous avons enfin l'espoir de vous retrouver lors de notre traditionnelle vogue ! Toutefois, comme l'année dernière, nous ne pourrons pas encore vous proposer une vogue traditionnelle, avec tournoi de pétanque, jeux intersociétés, bal, défilé... Nous travaillons sur une nouvelle version qui nous permettrait de tous se revoir et de célébrer cette vogue. Dans les semaines à venir, toutes les informations relatives à ces deux jours vous seront communiquées, soit dans vos boîtes aux lettres, soit chez les commerçants gonvillois. En attendant, vous pouvez d'ores et déjà réserver **les 26 et 27 juin** prochains ! Comme le couvre-feu sera encore en vigueur à ce moment-là, toutes les personnes présentes devront être rentrées à 23h.

Nous espérons vous revoir très prochainement ! Prenez soin de vous et à dans quelques semaines !

PS : La Jeunesse Gonvilloise a aussi besoin de renforts. Si tu as 16 ans ou plus, que tu aimes passer du temps entre copains, faire la fête et faire plaisir aux autres, la Jeunesse est faite pour toi !

N'hésite plus à venir nous rejoindre et à nous contacter au **06 71 25 84 45**, ou par mail (jeunessegonvilloise01@gmail.com) et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) : **Jeunesse Gonvilloise**

La Jeunesse Gonvilloise

Les Motards du Pays de Gex

Un an que nous vivons avec le virus, une année difficile pour tout le monde... Les motards du Pays de Gex ont pensé à vous, en espérant que vous allez bien et que malgré cette crise vous gardez votre bonne humeur et surtout votre joie de vivre !

De notre côté nous avons hâte de vous retrouver lors de nos événements. Des journées sous le signe de la bienveillance, de l'esprit de famille et surtout de la bonne humeur. C'est pourquoi petits et grands vous serez les bienvenus pour partager des moments de rires, de joies, de convivialité et de détente !

Malheureusement étant donné les circonstances liées à la crise sanitaire, nous n'avons aucune date à vous communiquer pour le moment. Mais dès qu'un événement sera prévu, vous serez tous conviés !

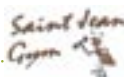
N'oublions pas nos pilotes Français, Fabio et Johann qui font de très bons résultats en courses Moto GP.

En attendant, les Motards du Pays de Gex vous souhaitent à tous le meilleur.

Le Président



Saint Jean Gym



Après une année blanche, SAINT JEAN GYM va reprendre ses activités à la rentrée de septembre 2021 en espérant que la pandémie sera vraiment derrière nous.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons dû prendre la décision de mettre l'association en arrêt pendant une saison complète et donc de nous séparer de nos salariées conformément à la loi. Aujourd'hui les signaux semblent passer au vert et les restrictions sanitaires sont levées progressivement. D'autre part, la salle polyvalente, entièrement rénovée, va réouvrir ses portes pour le plus grand bonheur de tous les utilisateurs.

SAINT JEAN GYM travaille actuellement à la préparation de cette rentrée tant attendue par ses adhérents et ses animatrices qui vont être réengagés. Aucun candidat ne s'étant manifesté pour reprendre la présidence lors de la dernière Assemblée Générale, la direction sera donc collégiale, ce qui nécessitera un changement des statuts.

Prochaines dates importantes à retenir (sous réserve de changements indépendants de notre volonté) :

- Reprise des cours le **14 septembre**
- Assemblée Générale Extraordinaire suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire : **Jeudi 7 octobre à 20h.**
- Pré-inscriptions, à la salle polyvalente : **Mardi 31 août de 19h à 20h**
Mardi 7 septembre de 14h à 15h
Jeudi 9 septembre de 19h à 20h

Fin août, vous trouverez dans vos boîtes aux lettres le flyer habituel vous donnant toutes les informations sur les cours dispensés.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux et sommes heureux de vous donner l'opportunité de reprendre une activité physique qui aura manqué à beaucoup.

Tous nos remerciements vont à Monsieur le Maire qui nous a assuré de retrouver les mêmes créneaux horaires que lors de la dernière saison.

Le Bureau de SAINT JEAN GYM

Atelier Chrysalide - Cours d'arts plastiques

La reprise des cours pour l'année 2021/22 se fera mi-septembre et vous pouvez vous inscrire dès maintenant. L'année prochaine :

- Lundi : Adultes : 14h à 16h / Primaires - Pré-ados : 17h20 à 18h25
- Mardi : Adultes : 14h à 16h et 19h30 à 21h30 / Primaires : 16h50 à 17h50
- Mercredi : Ados - Pré-ados : 14h00 à 15h05

Dates des stages estivaux ouverts aux enfants, adultes et ados :

du 21 au 23 juin et du 5 au 7 juillet.

Renseignements : Delphine Corcelle : **04 50 59 11 20 / delphine.corcelle@orange.fr**



La Bonne Humeur

Fin de confinement ?

Lorsque vous lirez ces lignes, les musiciens auront (peut-être ?) repris les répétitions, après plus de six longs mois de silence. Les professeurs de notre école de musique auront (peut-être ?) fini de galérer avec les cours en visio, et les consignes sanitaires confuses du premier trimestre 2021.

Malgré les imprécisions de notre Ministre de la culture, qui semble ignorer l'existence des fanfares et harmonies de France et de Navarre, nous avons décidé d'aller de l'avant avec en point de mire deux dates :

- **19 mai** pour les cours en présentiel des élèves avec leurs professeurs (en individuel)

- **9 juin** : Reprise des répétitions et des cours en groupe

- **En juin** : ouverture des réinscriptions et inscriptions à l'école de musique. Vous trouverez les contacts dans l'encadré ci-joint, incluant les nouveaux tarifs.

- **En juin** : selon l'état des troupes, la Bonne Humeur envisage un ou deux concerts de quartier

- Déjà engagée aujourd'hui : la préparation de la Journée du Handicap, **le 4 décembre prochain**. Organisée conjointement par la mairie et l'IME de Péron, elle se déroulera salle Champfontaine avec différentes animations. La musique sera présente avec un important atelier musical.

EMIPG

Ecole de Musique Intercommunale du Pays de Gex

Inscriptions 2021-2022

Contacts :

Catriona CHARLESWORTH

04 50 59 10 36

charlesworth@k-net.fr

Christian CAMP

04 50 41 25 42

Renseignements : **04 50 59 10 36**

Pour les tarifs (2021-2022) :

www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/

Onglet : Ecole

ou directement : Tarifs - Année scolaire

Maxime Collet

Société Musicale de Péron - St-Jean

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

Penser Saint-Jean-de-Gonville et agir pour Saint-Jean-de-Gonville

Nous avons le plaisir de vous annoncer une nouvelle association au village !

« Penser Saint-Jean-de-Gonville et agir pour Saint-Jean-de-Gonville »

Nous sommes un groupe d'habitants de la commune de Saint-Jean-de-Gonville qui a commencé à se réunir un peu avant les élections municipales de mars 2020 pour penser à la vie dans notre village et à son évolution.

Nous ne sommes pas un groupe politique. Nous partons du postulat que les élus ont le pouvoir décisionnel mais que ce n'est pas pour autant que nous, citoyens, devons rester passifs ou dans la plainte. Il est important que chacun se sente concerné et que chacun puisse participer à une meilleure qualité de vie du village et de son environnement. N'en sommes-nous pas ses acteurs, nous les habitants de Saint-Jean-de-Gonville ?

Penser Saint-Jean

En collaborant tous ensemble nous ferons avancer notre village.

Notre collectif gonvillois a le désir de fédérer le plus grand nombre de personnes, dans toutes leurs diversités, pour réfléchir aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Réfléchir ensemble à un autre avenir qu'une croissance exponentielle du village sans prise en compte des enjeux environnementaux essentiels à la qualité de vie et à notre planète.

Agir pour Saint-Jean

Nous pouvons aider à mettre en place des actions concrètes pour améliorer le présent en préparant l'avenir

avec des actions modestes mais concrètes sur des thèmes essentiels au village : le piéton, les transports, la forêt, les cours d'eau, l'urbanisation, l'écologie.

Nous souhaitons participer à des projets concrets et pouvant être mis en place à court terme, par exemple :

- L'aménagement de la route devant la boulangerie et le cabinet médical, pour une circulation pacifiée
- La création de tracés cyclistes sécurisés et balisés pour inciter plus de personnes à se déplacer en vélo.



Un lien avec le territoire

Un village n'est pas une entité coupée du reste du monde

De nombreuses compétences sont maintenant gérées par Pays de Gex agglo. Il est important de nous tenir informés et d'avancer avec les mesures environnementales mises en place comme le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) adopté fin février 2020.

Depuis sa création, notre collectif a participé à l'adhésion des 2 listes électorales au « Pacte pour la Transition. » (1)

Notre collectif adhère à la démarche Solucracy qui est une méthode permettant d'impulser une dynamique de collaboration sur les territoires en prenant soin du tissu social et en transformant les besoins des habitants en solution.

Ce sont des enjeux passionnants !

Si vous êtes intéressés - ce que nous espérons vivement - merci d'envoyer un mail : St-Jean@gonville.fr ou de nous contacter sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/225764768491105>

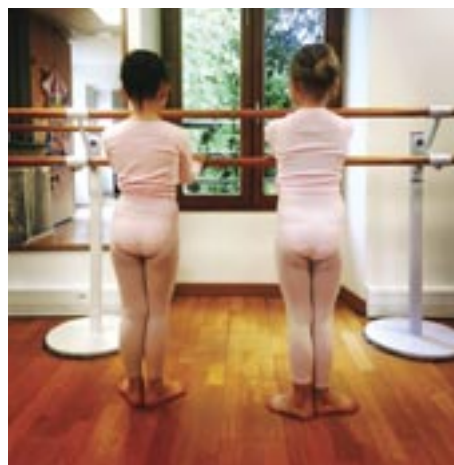
Les membres de l'association : Jean-Jacques Sacchi, Bob Claus, Mathieu Chapuis, Mandy Nogarède, Anne De Santis, Marie-Claude Brulhart, Marc Nogarède, Jean-Christophe Rivière, Jo Claus, Jean-Louis Meynet

(1) Pacte pour la transition :

<https://www.paysdegexagglo.fr/competences/pole-environnement/agriculture-climat-energie/>

Photo de Saint-Jean-de-Gonville : Marc Nogarède

Vividanse



L'année avait pourtant bien commencé pour Vividanse et ses élèves, plus d'une centaine avait retrouvé nos

3 professeures, Maya Méhani, Caroline Jauch et Léna Jarret, pleines d'énergie et d'idées pour cette nouvelle année : des stages pendant les vacances, un spectacle, un film... et puis les cours ont été interrompus après la Toussaint.

Nous avons attendu, puis réfléchi et enfin nous nous sommes adaptés, comme tous, en proposant des cours virtuels. Au début cela paraissait impossible pour la danse et grâce à nos professeures et surtout aux élèves, nous avons tenu bon. Malgré des horaires chamboulés, des problèmes techniques nous avons continué à apprendre, à bouger, à s'exprimer, à se voir. Merci aux parents d'avoir soutenu

leurs enfants, dans le salon, avec les frères et sœurs, sur la tablette familiale ce n'était pas toujours simple ! Et un grand bravo à tous nos danseurs qui se sont accrochés malgré ces conditions d'apprentissage peu favorables. Durant cette période, nous avons alors compris que le lien social est primordial et que l'énergie dégagée lors des cours ne peut être transmise en virtuel.

Malgré une météo capricieuse, nous étions déjà très heureux de retrouver les élèves en extérieur. A ce jour, nous nous réjouissons de reprendre les cours en présentiel pour tous, ou presque, les adultes devront être encore un peu patients.

suite page 10

ViviDanse

Nous vous rappelons les différents cours et styles de danse proposés par l'association :

- Le Dancehall, une danse d'origine Jamaïcaine, les cours de Dancehall sont à la fois ludiques et techniques. Aujourd'hui, le Dancehall est très riche d'un mélange de danses africaines, de hip-hop et de Jazz.
- Le Hip Hop.
- Le Lady Style est une danse qui, comme son nom l'indique, se veut à la fois féminine et urbaine, elle est née

d'un mélange de styles tels que le Hip hop, le Modern jazz ou le Dancehall.

- La Danse Classique.

Les cours sont ouverts à tous et sont accessibles aux débutants, à partir de 4 ans. Enfants, ados, adultes, enfiler vos baskets !

Pour ceux qui ne sont pas inscrits et qui ont envie de découvrir les différents univers, nous vous invitons à venir essayer gratuitement les cours que vous souhaitez !

Pour plus d'informations, contactez l'association Vividanse :
par WhatsApp au **06 40 42 01 94**
ou par mail vividansestjean@hotmail.fr

Nous tenons également à remercier la Mairie que nous avons, à de nombreuses reprises, sollicitée durant ces derniers mois afin de suivre l'évolution des consignes sanitaires et d'anticiper la reprise.

L'équipe Vividanse

Société cynégétique de Saint-Jean-de-Gonville

La chasse est une activité liée à la ruralité tout comme la pêche, les coqs de bassecour, les vaches avec leurs cloches ou encore, les clochers des églises. Contrairement à ce que peuvent penser certains, les chasseurs ne tirent pas sur tout ce qui bouge, il existe une réglementation, des quotas et des directives à respecter, cela s'appelle un « Plan de chasse ». En effet, nous sommes soumis à des règles, nous suivons également des formations organisées par la Fédération des chasseurs (FDC), sur la sécurité, les animaux et la balistique.

Pour information et particulièrement pour éviter les remarques désobligeantes de certains Gonvillois sur les réseaux sociaux, voici quelques explications sur l'organisation et le déroulement d'une saison de chasse. Une hiérarchie bien établie existe dans le monde de la chasse : tout en haut de la pyramide se trouvent le Préfet (en relation avec plusieurs associations liées à la protection des animaux), puis la Fédération des chasseurs et enfin le Président de la société de chasse de la commune. Toute l'année la FDC travaille sur les différentes espèces animales, elle fait procéder à des comptages, elle étudie les cheptels et les maladies, réalise des analyses scientifiques, des opérations sur le terrain avec les chasseurs, des organisations et des formations avec et pour les chasseurs. Elle donne des directives à suivre à travers le « Plan de chasse » de la saison suivante. Le Préfet quant à lui, valide, s'il est d'accord, et publie les décrets. Les dégâts qui se chiffrent en millions d'euros entrent en ligne de compte et ce sont les fédérations, via les sociétés de chasse, qui les payent (entre 1.5 et 2 millions dans l'Ain en 2020). Chacun peut se demander qui devrait payer et surtout combien, si la chasse devait disparaître. Par exemple, il faut savoir

que sur notre commune, pour l'année écoulée, les dégâts indemnisés aux agriculteurs sont de l'ordre de 4000 € ! Une fois le « Plan de chasse » délivré (pour le grand gibier) les chasseurs doivent prendre connaissance des espèces chassables et non chassables, de celles susceptibles d'occasionner des dégâts et également des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse (1ère quinzaine de septembre à fin février). Ensuite un certain nombre de bracelets, payants, identifiés et numérotés (grand Gibier) sont attribués pour chaque société. Ces bracelets sont différents (le prix aussi) pour chaque espèce, chaque sexe et suivant l'âge de l'animal. Pas de droit à l'erreur dans le choix et la procédure de pose sous peine de sanctions émanant de la police de la chasse ou même de la FDC. Le chasseur est donc obligé d'identifier correctement l'animal à tirer, mâle ou femelle, jeune ou adulte, et même l'âge doit être identifié très souvent dans des conditions pas faciles.

Le président de la société lui est en contact permanent avec la FDC, il doit organiser, faire respecter les règles et s'assurer que tout se passe pour le mieux. Il doit faire remonter les informations et transmettre les échantillons de pattes de certaines espèces à la FDC pour analyses et études de l'âge du spécimen. En ce qui concerne les armes de chasse, il existe deux catégories : l'arme à grenailles (petit gibier) d'une portée inférieure à 100 m et l'arme à balles (grand gibier) d'une portée supérieure à 100m. Toutes les deux sont des armes à feu et ont une détonation en sortie de canon d'une valeur de 90 décibels. De ce fait, entendre une détonation ne signifie pas forcément que le tir se fait à côté de nous ou dans notre direction.

Tout incident ou accident de chasse est plus que regrettable et chaque accident

est un accident de trop. La personne qui tient une arme est responsable tout comme le conducteur au volant de sa voiture. C'est pour cela que la sécurité est l'affaire de tous, des habits de couleurs fluo ou vives sont importants pour les randonneurs, ils permettent de voir et d'être vu.

Les chiens non tenus en laisse sont interdits, en effet, ils peuvent occasionner des dégâts sur la faune sauvage surtout s'ils sont en meute (déjà vu l'année dernière et cette année). Il n'y a pas de territoire réservé pour la chasse (en montagne) et de territoire réservé aux promeneurs (en plaine) ; les plans de chasse et la régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts peut se dérouler sur les deux types de territoires.

Concernant le tir de régulation des corvidés (corneilles noires) sur demande des agriculteurs, certains chasseurs sont agrémentés pour le faire, ils ont l'autorisation du maire, du président de la société de chasse, de la DDT et de la fédération des chasseurs. Chaque revendicateur s'exprimant à ce sujet sur les réseaux sociaux devrait se documenter.

Il est à noter que des motos empruntent les nouveaux chemins forestiers alors que la montagne est interdite aux véhicules à moteur sauf en cas de dérogation. Des contrôles de gendarmerie vont être effectués.

Nous n'hésitons pas à ramasser les papiers de barres céréales, les bouteilles et canettes en aluminium abandonnés dans la nature. Nos poches ne sont souvent pas assez grandes... alors merci à ceux qui aiment se promener ou faire du sport de respecter la nature et notre belle montagne.

Nous rappelons que notre Garde de chasse, Monsieur Patrice Petit, et notre piéteur, Monsieur Daniel Roux, sont à votre service.

Martial Perreau



30 août 2021 à 20h

XAVIER PHILLIPS**3 Suites pour violoncelle seul
de Benjamin Britten**

Le Théâtre Les 50 rouvrira ses portes le lundi 30 août avec un concert de prestige.

Il recevra un des plus grands violoncellistes actuels, Xavier Phillips.

Les 3 Suites pour violoncelle seul de Benjamin Britten sont le fruit d'une amitié étroite, débutée en 1960, avec Mstislav Rostropovitch. Ces Suites pour violoncelle ont été composées entre 1965 et 1974.

Xavier Phillips débute le violoncelle à

l'âge de 6 ans. Il remporte plusieurs prix internationaux, puis, sa rencontre avec Mstislav Rostropovitch est déterminante et marque le début d'une longue collaboration.

Xavier Phillips est invité à se produire sur les plus grandes scènes internationales avec des orchestres prestigieux : New-York Philharmonic, Washington National Symphony Orchestra, Mariinsky Orchestra, Chicago Symphony Orchestra, Orchestre de la Suisse Romande, Orchestra Filarmonica della Scala, Orchestre de Paris, Orchestre National de France, Orchestre Philharmonique de Radio France, Berliner Symphoniker, Rundfunk Sinfonieorchester Berlin, Seattle Symphony Orchestra, Orchestre de Chambre de Lausanne, Houston Symphony, BBC Scottish Orchestra, Orchestre Symphonique du Québec, BBC Wales Orchestra, Orchestre de la Radio de Sarrebruck etc.

Le répertoire discographique de Xavier Phillips est très éclectique. Il enregistre un disque consacré à Ravel avec son frère, le violoniste Jean-Marc Phillips-Vajabedian et le pianiste Emmanuel Strosser, mais aussi du Kodaly, du Chostakovitch, de la musique contemporaine et de la musique arménienne. En 2015, Xavier Phillips fait paraître un enregistrement de l'intégrale de la musique pour violoncelle et piano de Beethoven avec le pianiste François-Frédéric Guy (Aparté/Evidence). L'album reçoit des critiques dithyrambiques. Cet enregistrement est inclus par le magazine Gramophone parmi les 50 plus beaux enregistrements Beethoven de la discographie.

Parallèlement à ses activités de soliste, Xavier Phillips occupe depuis 2013 un poste de Professeur à la Haute Ecole de Musique de Sion, site de Lausanne.

Il viendra donc en voisin nous faire vivre un moment de grâce partagé.

Xavier Phillips jouera un violoncelle de Matteo Gofriller de 1710.

Réservations pour tous les spectacles de la saison 2021-2022 sur internet :

www.theatreles50.fr / Mail : contact@theatreles50.fr / Tel : 04 50 56 37 77

Adresse : 31 Bis impasse Aux Rues 01630 Saint-Jean-de-Gonville

La Roulinotte

La halte-garderie itinérante la Roulinotte accueille vos enfants (de 2 mois à 6 ans) sur 4 communes du pays de Gex :

- Peron le lundi
- Saint Jean de Gonville le mardi et le vendredi
- Echenevex le jeudi
- Chevry le vendredi

Renseignements : 06 88 90 10 55

et hjilaroulinotte@free.fr

**Lecture pour tous**

Bibliothèque

27 chemin pré Meunier

01630 Saint Jean de G.

04 50 48 85 82

bibliotheque-st-jean-gonville@orange.fr

**2 magnifiques projets qui
qui ont animé ce printemps**

- **La Fête du Court Métrage
du 24 au 30 mars 2021**

Pendant une semaine, cinéphiles ou néophytes, jeunes publics et familles, ont exploré la magie du court, comme partout en France. Cette animation a rencontré un joli succès

- **Le Pays aux mille passeports
MARS - AVRIL - MAI**

Projet visant à mettre en avant et à valoriser la diversité en Pays de Gex. Spectacle et conférence ont eu lieu en streaming.

L'accès à la borne installée dans les locaux de la bibliothèque a été relativement confidentiel, étant donné les restrictions dues à la pandémie.

**Le « livre en liberté »
sera reconduit cet été**

- **5 juillet au 31 août**

Les livres quittent leurs étagères, choisissez les vôtres dans l'une des stations-lecture installées dans le village (Abris bus, Mairie, Bibliothèque, Médecins, Kiné, Boulangerie, 8 à huit, Maison Communale Temnoneroff ...) lisez-les, gardez-les, offrez-les ...

Horaires d'été

en juillet et en août, les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent

le mardi de 16h à 18h

le samedi de 10h à 12h

Don du sang

- Prochaines collectes

- **Lundi 21 juin à Saint-Genis-Pouilly**
de 15h00 à 19h00
- **Jeudi 1^{er} juillet à Ferney-Voltaire**
de 14h30 à 19h00
- **Lundi 19 juillet à Saint-Genis-Pouilly**
de 15h00 à 19h00
- **Mardi 3 août à Ferney-Voltaire**
de 14h30 à 19h00

www.dondusang.net



VIE PRATIQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC

Lundi 8h30/12h - 13h30/19h
Mardi 8h30/12h - 17h/19h
Mercredi 8h30/12h - 13h30/17h30
Jeudi 8h30/12h - 13h30/17h30
Vendredi 8h30/12h
Permanence du Maire et des Adjointes tous
les **lundis de 18h à 19h** ou sur rendez-vous.
Tél. : **04 50 56 32 74**
mairie@stjeandegonville.fr
<http://www.saint-jean-de-gonville.fr>

MÉDICAL

Numéros d'urgence
SAMU, Médecins de garde **15**
GENDARMERIE **17**
POMPIERS **18**
APPEL D'URGENCE EUROPEEN **112**
PHARMACIE DE GARDE **3237**

Hôpitaux

Centre Hospitalier Alpes-Léman
04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy
04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien
04 50 49 65 65
Hôpitaux Universitaires de Genève
00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin
00 41 22 719 61 11
Tougin Gex - Maison de retraite
04 50 40 38 38

VOTRE SANTÉ SUR LA COMMUNE

Médecins généralistes
Rue de la Louvatière - **04 50 56 44 21**

Kinésithérapeutes-ostéopathe
1396 Grand Route - **04 50 59 11 83**

Foyer pour personnes handicapées
Chemin du Pré de la Tour - **04 50 56 49 08**

Psychiatre
157 Rue de la Louvatière - **04 50 28 71 73**

Assistance sociale - Anne-Claire Duport
www.anneclaudduport.fr - **04 50 28 71 73**

SERVICES

Relais postal - 8 à Huit
120, Rue de la Louvatière

Halte-garderie itinérante La Roulinotte
Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans, le mardi
toute la journée et le vendredi après-midi.
Renseignements au **06 88 90 10 55**

Ecole primaire : 04 50 56 40 33

Cantine scolaire et périscolaire :
accueildeleloisirs@stjeandegonville.fr

Ecole Montessori - Mont et Sourire :
04 50 99 77 76

Association « J'ai compris, j'agis » :
Violences conjugales et intrafamiliales
Permanence à la mairie **les lundis de 9h à 12h**
<https://jaicomprisjagis-association.fr/>

DÉCHETS

COLLECTE DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE

Tous les jeudis matins : ramassage des ordures ménagères, merci de déposer votre bac le mercredi soir. Pour obtenir un bac ou un badge : **04 50 40 95 00**

DÉCHETTERIE

Déchetterie de Péron - ZA de Pré Muny
04 50 59 14 64

Horaires d'été (de mars à fin octobre)

Du lundi au vendredi :
8h30/12h - 13h30/18h
Samedi : **8h30/18h**
Dimanche : **9h/12h**

Fermeture des déchetteries les jours fériés.

ALLO ENCOMBRANTS : 04 50 20 65 86 COLLECTE

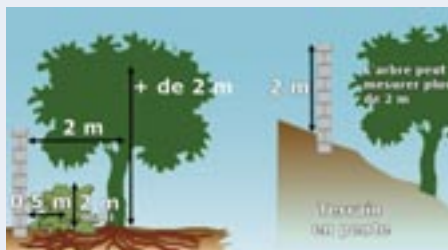
Vous souhaitez donner des objets qui pourraient avoir une seconde vie ou acheter des objets en bon état et à bas prix, ces associations collectent et revendent petits et grands objets :
AGCR- St Genis-Pouilly : **04 50 28 20 50**
Croix-Rouge- Prévessin-M. : **04 50 42 40 35**
Emmaüs- Annemasse : **04 50 39 34 96**

STOP AUX BRUITS

Merci de respecter les horaires suivants :
Les jours ouvrables : 8h/12h - 14h/19h30
Les samedis : 9h/12 - 15h/19h
Les dimanches et jours fériés : 10h/12h
Le dimanche est une journée de détente pour tous, il serait confortable de faire attention aux nuisances sonores (motos et quads). La liberté de chacun finit là où commence celles des autres.

TAILLE DES HAIES

- Les végétaux ne dépassant pas 2 mètres de hauteur peuvent être plantés jusqu'à 50 cm de la limite de propriété.
- Les arbres ou arbustes de plus de 2 mètres doivent être plantés à une distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.
- L'entretien des végétaux est à la charge du propriétaire.



CARNET

NAISSANCES

Alba Lefret née le 04/04/21
Parents : Bertrand Lefret et Audrey Boutrin



Emma Labory
née le 01/12/2020
Parents :
Pauline Labory et
Yvan Cabrier



Mila Orcet Derudet
née le 27/03/2021
Parents :
Anthony Orcet et
Laura Derudet



Rafael Deux
né le 08/04/2021
Parents :
Anthony Deux et
Céline Dumeaux



Sohan Serayet
né le 08/04/21
Parents :
Marion et Hilaire
Serayet

MARIAGE

Aurélien Toumert et Aurélie Florance
se sont unis le samedi 03 avril 2021

